

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	12

Date de convocation et d'affichage : vingt-cinq janvier deux mil dix-sept.

Séance du: L'an deux mil dix-sept, le trois février à 19 heures 30 minutes,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme BLANCHARD Yvette - Mme HOSSELET Jeannine - Mme LELEU Nathalie - Mme DE COCK Stéphanie - Mme DZIEMBOWSKI Séverine - M. DUPONT François - DESCAMPS Laurent - DEL FABRO Gérald - COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ Frédéric - M. LUDWICZAK Jérôme - Mme D'HALLUIN Chantal

Absents excusés : M. GUIROD Alain - M. BUADES Michel

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME », DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE :

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », des documents d'urbanisme à la communauté d'agglomération de Cambrai.

DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE REUMONT AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS » A COMPTER DU 01 AVRIL 2017 :

Madame Le Maire explique que les Communes membres sont invitées à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Reumont.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Reumont au SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 01 avril 2017

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES (SALLES ET MOBILIER) ENTRE LE SIVOM D'ACTION SOCIALE DE L'OUEST CAMBRÉSIS ET LA COMMUNE D'HEM-LENGLET :

Madame Le Maire fait lecture d'une convention reçue du SIVOM d'Action Sociale de L'Ouest Cambrésis.

Dans le souci d'une bonne organisation, la Commune d'Hem-Lenglet décide de mettre à disposition une partie de ses services (Salles et mobilier) pour l'exercice de ses compétences. Les modalités de participation aux dépenses d'entretien et de renouvellement sont les suivantes :

- Remboursement à hauteur de 40.00 € pour 8 heures d'occupation, pour l'année 2017

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RUE DES HORTENSIAS ET LA RUE DE LA SENSÉE

Madame Le Maire fait lecture du résultat de l'appel d'offres qui a été lancé pour la maîtrise d'œuvre concernant la rue des Hortensias et la rue de La Sensée.

Après analyse, il ressort que le cabinet d'études CIBRE VRD à Marcoing est proposé mieux disant pour un montant de 13 335.00 € HT.

Soit 7 335.00 € (rue de La Sensée)

Et 6 000.00 € (rue Des Hortensias)

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet d'études CIBLE VRD à Marcoing

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (Monsieur Laurent Descamps n'a pas pris part à la délibération) :

- attribue la maîtrise d'œuvre au cabinet CIBLE VRD à Marcoing pour un montant de 13 335.00 € HT soit un montant total TTC de 16 002.00 €
- autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

TRAVAUX RUE DES HORTENSIAS ET RUE DE LA SENSÉE :

Madame Le Maire expose les travaux qui seront effectués sur la Rue de Hortensias et La Rue De La sensée

Le cabinet d'études CIBLE VRD à Marcoing va finaliser l'avant-projet.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux sur les rues précitées et autorise Madame Le Maire :

- À lancer les appels d'offres auprès des entreprises
- À solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2017)
- À signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette,